



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

## La concertation des acteurs Dans les projets alimentaires territoriaux

6 septembre 2018 – Gardanne

Cécile CHERY – ADEME  
Maxence COULON - ARPE

### Membres associés



### Membres fondateurs



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

# Remue méninges : des règles pour le débat

1. Le **respect de la parole** : la parole est distribuée par les animateurs
2. La **co-responsabilité** : cette journée vous appartient, exprimez vos besoins
3. Le **respect d'autrui** : Allô ?



# Qu'est-ce que la concertation ?

- 



# Pourquoi concerte-t-on dans un PAT ?

- 



# Quelques définitions

## Démocratie Participative (participation citoyenne)

- du grec « **dêmos** », peuple, et « **kratos** », pouvoir, autorité
- et du latin « **participatio** », participer (action de participer à quelque chose)

Ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision



# Quelques définitions

## Concertation

- du latin « **concertatio** », dispute, querelle, joute philosophique ou littéraire, débat

Dans son sens ancien, l'accord de personnes poursuivant le même but - projeter de concert

Fait de prendre mutuellement l'avis des uns et des autres en vue d'un projet commun



# Quelques définitions

## Gouvernance

- dérivé de gouverner, issu du latin « **gubernare** » et emprunté au grec « **kubernân** » (piloter un navire ou un char et utilisé pour la première fois comme métaphore par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes) puis employé en ancien français (XIIIe) « **gobernance** » (art ou manière de gouverner), comme synonyme de gouvernement

La bonne gouvernance vise à rendre l'action publique plus efficace et proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime



# Pour quoi est-il nécessaire d'ajouter "participative" à "démocratie" ?



# Des carences de la démocratie actuelle

- Crise de la représentation depuis les années 80 (montée de l'abstention aux élections locales)
- Perte de confiance: exigence de transparence et de responsabilité des gouvernants

**-> Une nécessité de faire évoluer le modèle de démocratie et une législation qui pousse à la concertation**



# Petite histoire de la concertation...

**1983, Loi Bouchardeau** loi n°83-630 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

**1992, le Sommet de la Terre** (RIO)

“ La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Chaque individu **doit avoir dûment accès aux informations** relatives à l'environnement que détiennent les autres autorités publiques (...) et la possibilité de **participer au processus de prise de décision**“.

**1998, Convention d'Aarhus** portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

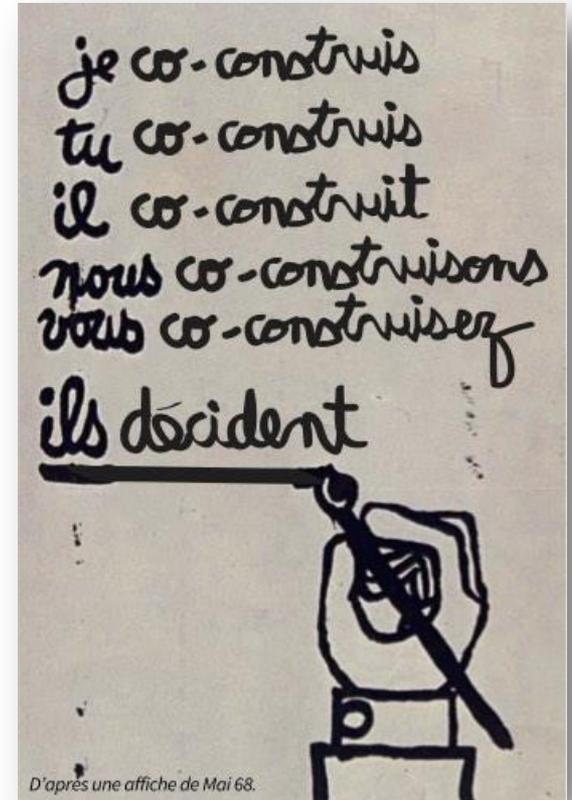
**2016, Ordonnance** n°2016-488 du 21 avril 2016 définit le cadre des consultations locales sur les projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.



# Définition de la CNDP...

## Concertation

- dispositif participatif
- l'ensemble des avis des parties prenantes
- avant que la décision ne soit prise
- L'autorité engage un dialogue
- L'autorité libre de sa décision, mais s'engage à la justifier et à l'expliquer au regard du résultat de la concertation
- Formes et méthodes d'animation variables



# Différents niveaux de participation

## ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



D'après Shelly Arnstein, 1969

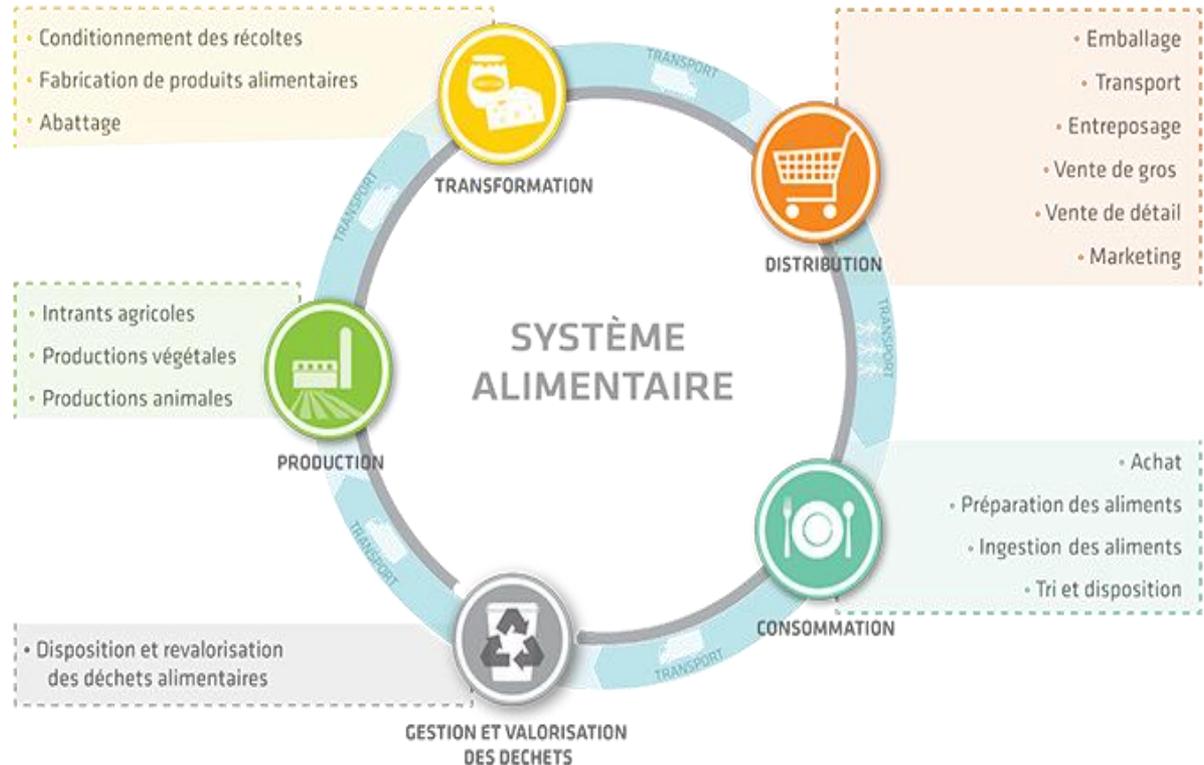
# Les rôles dans la concertation



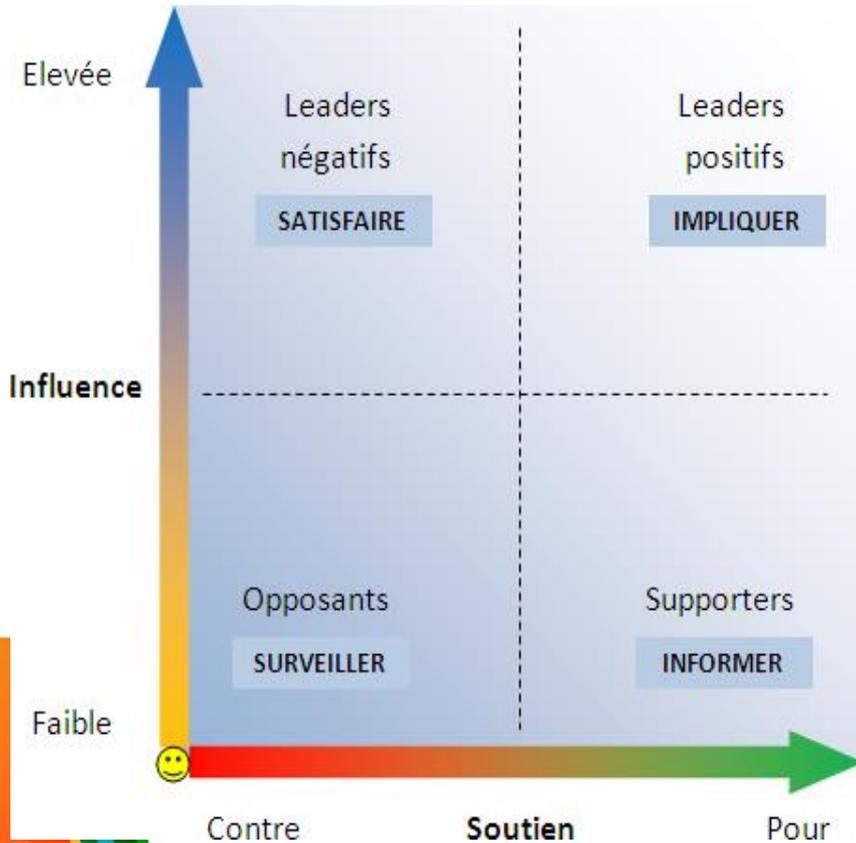
# Les parties prenantes

## Partie prenante

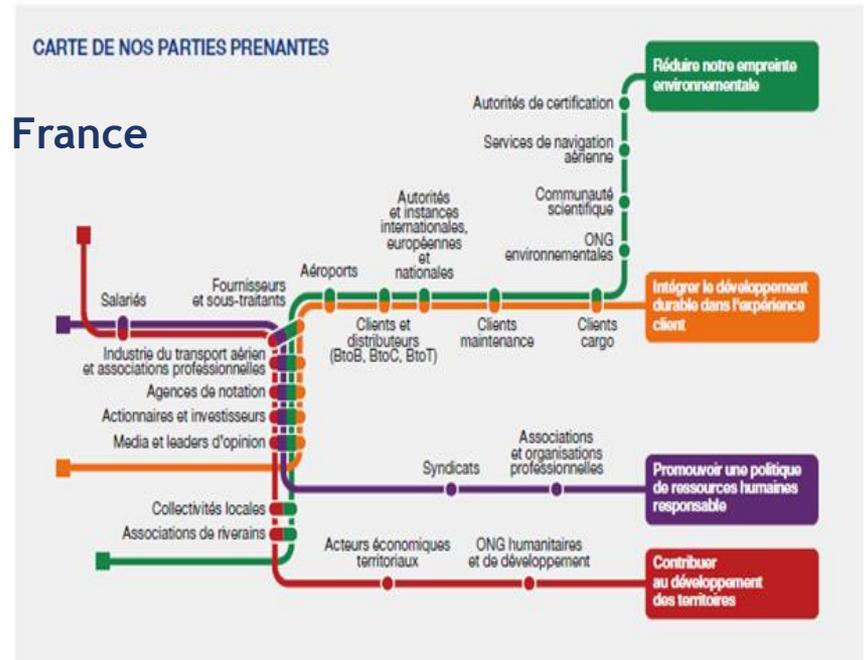
Ensemble des personnes qui sont impactées par un projet et/ou qui peuvent impacter le projet



# Exemple de cartographie de parties prenantes



Air France



# Le rôle des élus dans la concertation

- Décider des objectifs stratégiques en matière de concertation externe (citoyenne) et interne (agents) sur l'ensemble de la démarche
- Participer au temps de concertation citoyenne : forum, diagnostic partagé, plan d'action...
- Trouver sa place au sein des instances de concertation citoyenne
- Acter les engagements politiques, en intégrant les résultats de la concertation citoyenne (la collectivité reste décisionnaire)



# Le rôle des citoyens et acteurs

- Faire remonter des informations de terrain et émettre des avis sur les forces, faiblesses et enjeux du territoire
- Améliorer le projet de plan d'actions, en faisant émerger des propositions
- Réfléchir à ce que l'on peut gagner ou perdre dans la mise en oeuvre des actions
- Avoir conscience d'influencer sur la prise de décision sans en être les dépositaires



# De la théorie à la pratique :

## Quels sont les freins rencontrés ?

- 



# Les freins internes aux démarches participatives

- Des élus réticents : le problème de la décision
- Le risque de l'instrumentalisation du processus participatif par le pouvoir politique local
- Le déficit de relations et de dialogues formalisées entre élus locaux et groupes participatifs (une culture de la participation balbutiante)
- Le recours à « l'urgence » par manque d'anticipation
- Le déficit de dispositifs pérennes de participation
- Réduction des logiques de projet à la gestion technique et financière



# Les freins externes aux démarches participatives

- le défi de la mobilisation, le problème de la composition, de l'ouverture
- Des processus souvent élitistes, le découragement lié à la complexité
- Le risque d'instrumentalisation interne du processus participatif
- Le manque d'appropriation, pas assez d'autonomie
- le manque de temps pour l'apprentissage, reconnaissance mutuelle, la confiance
- l'absence de contenu méthodologique sur la participation



# Les freins à la concertation déjà rencontrés dans les plans climat et Agendas 21

- › Une difficulté à impliquer un **grand nombre de citoyens** au regard de la taille de la collectivité
- › Des **méthodes de participation souvent limitées** et sous-dimensionnées au regard de l'impact attendu
- › Liées souvent à un **manque de moyens financiers et techniques** pour faire perdurer la mobilisation dans le temps
- › Une obligation de concertation réglementaire souvent non accompagnée d'une **véritable volonté politique**
- › Une difficulté à **se servir de la concertation**, à la faire fructifier

